## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA PÉRISCOLAIRE

Référence unique du mandat : 608-.....

Type de contrat : Prélèvement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Centre Communal d'Action Sociale de Renazé à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Centre Communal d'Action Sociale.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 72 ZZZ 612142

DESIGNATION DU TITULAIRE DU	J COMPTE	Ξ
-----------------------------	----------	---

NOM, Prénom:

Adresse:

Code postal:

	,					,		
D	ES	IGN	ATI	ON	DU	CRE	ANC	IER

NOM: Centre Communal d'Action Sociale

Adresse: Place de L'Europe - BP 1

Code postal: 53800

Villa · DENIAZÉ

Pays:	Pays : FRANCE					
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER						
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION (BIC)					
Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif						
Signé à :	ignature :					
Le (JJ/MM/AAAA) :///						

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

## JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

## Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le Centre Communal d'Action Sociale de Renazé. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi nº78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.